

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

ARRONDISSEMENT DE
CORTE

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

CANTON DE
FIUMORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 octobre 2022

.....

Nombre de conseillers

En exercice 10
Présents 07
Ayant donné pouvoir 02
Votants 09
Absents 1

L'an deux mil-vingt-deux le vingt-neuf du mois d'octobre à seize heures, trente minutes le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, Monsieur le maire étant empêché (malade), c'est Monsieur Guillaume SANTONI, premier adjoint de la commune qui le remplace conformément à l'article L2122-17 du Code Général des collectivités Territoriales et qui prend la présidence des débats.

Présents : M CHIARI Jacques, FRANCESCHI Jean-Baptiste, M DOMINICI Richard, MANENTI Eliane, Mme ROCHE Monique, M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel

Représentés : M CHIARI Patrice par M SANTONI Guillaume, M MANFREDI Napoléon par Mme MANENTI Eliane

Absent : Jean-Noël GUIDICI

Date de Convocation 19/10/2022

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monique ROCHE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Objet :

Compte rendu des décisions prises
par le Maire

Vu l'article L2122-22 du CGCT, le Président rend compte au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire durant la période du 25/06/2022 au 28/10/2022
Ces décisions portent sur

****Décision n°9/2022** portant sur la signature d'un contrat de travail à durée déterminée avec M SANTELLI Marcu- Andria pour la période du 01/07/2022 au 14/08/2022 pour une durée de travail hebdomadaire fixée à 15/35è

****Décision n° 10/2022** portant sur les dépenses d'aide sociale pour la période du 21/06/2022 au 08/08/2022 concernant le versement d'aide Energie à hauteur de 220.00€

****Décision n°11/2022** portant sur les dépenses d'aide sociale pour la période du 09/08/2022 au 14/09/2022 se décomposant comme suit : aide Energie 120.00€ ; Aide rentrée scolaire : 800€ et 150€ pour la réussite au baccalauréat

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve les décisions listées ci-dessus

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Par délégation, L'Adjoint
P. CHIARI



Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture
le 03/11/2022
Et de l'affichage
le 03/11/2022
Par délégation
L'Adjoint
P. CHIARI

